



Affaire suivie par :  
**Marie FILIALI/ Audrey BURRIN**  
ce.drajes-fdva@region-academique-grand-est.fr

Nancy, le 9 janvier 2023

P.J : 5

Madame la présidente, Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser :

- les appels à projets de l'année 2023, portant sur le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) volets « Formation des bénévoles » annuel et « Fonctionnement global et actions innovantes ». Ces documents précisent les objectifs et le cahier des charges de chaque volet de ce dispositif ;

- deux annexes définissant des orientations complémentaires au volet « Fonctionnement global et actions innovantes » et spécifiques au département de Meurthe-et-Moselle et de Moselle, afin de permettre aux collèges départementaux de pouvoir prioriser ou hiérarchiser les demandes.

Si vous souhaitez candidater au FDVA 2023, j'attire votre vigilance sur la nécessité de :

1. vérifier scrupuleusement, avant tout dépôt de dossier, l'éligibilité de votre association, de la formation ou de l'action envisagée et du public ciblé, le cas échéant ;
2. fournir des informations très précises sur l'action envisagée ou la formation projetée ;
3. souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, à l'occasion de votre demande de subvention (case à cocher à la dernière étape dans le dossier pour certifier, sur l'honneur, que l'association respecte les 7 engagements suivants : liberté de conscience, liberté des membres, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la haine et de la violence, respect de la dignité de la personne humaine, respect des lois, de la légalité et de l'ordre public et des symboles de la République) ;
4. déposer votre demande de subvention **exclusivement en ligne via le « compte asso » (aucun dossier papier ne sera étudié)** et joindre les pièces énoncées dans les appels à projets en annexe, **avant le lundi 20 février 2023 à 12 h, date et heure de désactivation des lignes.**

Enfin, je vous informe qu'il vous est possible de solliciter l'aide et l'accompagnement des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), dont la liste figure en annexe, dans l'élaboration de votre projet.

Je vous prie d'agr er, Madame la pr sidente, Monsieur le pr sident, l'assurance de ma consid ration distingu e.

Pour le D l gu  R gional Acad mique  
  la Jeunesse,   l'Engagement  
et aux Sports du Grand Est,  
Par d l gation,  
Le chef du p le JEPVA  
~~S bastien~~ BORGES

